

GUIDE

QUALIFICATIONS

ET

FORMATIONS



Page 1 - Qualifications et formations QUALIT'ENR

Page 7 - Qualifications et formations QUALIBAT / ECO-ARTISAN

Page 10 - Qualifications et formations QUALIFELEC

**Page 13 - Appellations et formations PROFESSIONNEL GAZ
INSTALLATION ET MAINTENANCE (PGI -PGM) / Mention PAC
HYBRIDE / Mention Conduit de Fumé**

**Page 21 - Qualification CERTIFICAT D'IDENTITE
PROFESIONNELLE (CIP)**



www.qualit-enr.org

Présentation

Qualit'EnR est une association qui accompagne l'essor des énergies renouvelables en France. Elle a pour objectif de faire monter en compétence les professionnels et de valoriser leur savoir-faire auprès des particuliers.

Avec les différentes marques, Qualit'EnR couvre tous les systèmes d'énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie, pompes à chaleur et forage géothermique et depuis 2016, les installations de chaudières à condensation ou micro-cogénérations.

Récemment il est proposé deux nouvelles marques qui couvrent les ventilations mécaniques et les bornes de recharge de véhicules électriques.

À travers la mention officielle « Reconnu Garant de l'Environnement », les pouvoirs publics reconnaissent le sérieux de ces qualifications et en font un critère indispensable pour s'assurer de la bonne utilisation de leurs aides.



Les Qualifications QUALISOL

Qualification RGE Qualisol CESI

Systèmes de Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI)

Activité Concernée : Chauffe-eau solaire individuel surface de capteurs $\leq 20 \text{ m}^2$

- Formation acceptée pour la qualification Qualisol CESI

Formation « Chauffe-eau solaire individuel » (CESI) agréée.

Ou

Formation « Installation solaire collective de production d'eau chaude sanitaire agréée » et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Qualification RGE Qualisol Combi

Système solaire combiné (SSC)

Activité concernée : Chauffe-eau solaire individuel surface de capteurs $\leq 20 \text{ m}^2$ + Système solaire combiné

- Formation acceptée pour la qualification Qualisol Combi

Pour déclarer un référent technique pour la qualification RGE Qualisol, il faut justifier sa compétence par la formation « Système solaire combiné » (SSC) agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Qualification RGE Qualisol Collectif

Chauffe-eau solaire collectif (CESC)

Activité concernée : Chauffe-eau solaire individuel surface de capteurs $\leq 20 \text{ m}^2$ + Chauffe-eau solaire collectif

- Formation acceptée pour la qualification Qualisol Collectif

Formation « Chauffe-eau solaire individuel » (CESC) agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).



Les Qualifications QUALIPV

Qualification RGE QualiPV 36

Générateur PV raccordé au réseau | puissance ≤ 36 kVA compétence Électricité

La qualification RGE QualiPV 36 est dédiée aux entreprises qui installent dans le respect des règles de l'art et par leurs moyens propres, la partie électrique de tous types de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA liés au bâtiment et sur le territoire français.

- Formation acceptée pour la qualification QualiPV 36

Formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – compétence électrique » (PV élec) agréée.

Formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – haute puissance » (PV haute puissance) agréée.

Qualification QualiPV 500 :

Générateur PV raccordé au réseau | puissance ≤ 500 kVA compétence Électricité

La qualification QualiPV 500 est attribuée à des entreprises d'installation ayant les moyens techniques, humains et financiers pour installer dans le respect des règles de l'art et par leurs moyens propres la partie électrique de tous types de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique d'une puissance inférieure ou égale à 500 kVA liés au bâtiment et sur le territoire français.

- Formation acceptée pour la qualification QualiPV 500

Pour déclarer un référent technique pour la qualification QualiPV 500, il faut justifier sa compétence par la formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – moyenne et grande puissance » agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Qualification QualiPV Bât :

Générateur PV raccordé au réseau | toute puissance compétence intégration au bâti et compétence en surimposition

La qualification QualiPV module Bât est attribuée à des entreprises d'installation ayant les moyens techniques, humains et financiers pour installer dans le respect des règles de l'art et par leurs moyens propres la partie intégration au bâti et la partie en surimposition de tous types des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique toute puissances liées au bâtiment et sur le territoire français.

- **Formation acceptée pour la qualification QualiPV Bât**

Pour déclarer un référent technique pour la qualification QualiPV Bât, il faut justifier sa compétence par la formation « Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – compétence intégration au bâti » (PV bât) agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).



Les qualifications QUALIBOIS

Qualification RGE Qualibois Air :

Poêle indépendant puissance < 70 kW / Insert puissance < 70 kW

Si vous installez tous types de systèmes de chauffage bois indépendant du réseau hydraulique, (tels que des poêles à bois et des inserts), d'une puissance inférieure à 70 kW dans l'habitat individuel et sur le territoire français, optez pour le label RGE Qualibois Air.

- **Formation acceptée pour la qualification Qualibois air**

L'entreprise doit justifier de la participation du référent technique à une formation Bois Air agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Qualification RGE Qualibois Eau

Poêle indépendant puissance < 70 kW / Appareil bois hydraulique puissance < 70 kW

Si vous installez des appareils bois raccordés au réseau hydraulique, tels que les chaudières bois et tous types de poêles, tels que les poêles à bois hydrauliques, d'une puissance inférieure à 70 kW dans l'habitat individuel et sur le territoire français, c'est le label RGE Qualibois Eau qui couvre le mieux votre activité.

- **Formation acceptée pour la qualification Qualibois eau**

L'entreprise doit justifier de la participation du référent technique à une formation « Equipement biomasse vecteur eau » (Bois Eau) agréée. L'entreprise justifie de la participation du référent technique à une formation Bois Eau agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).



Les qualifications QUALIPAC

Qualification RGE QualiPAC CET

Chauffe-eau thermodynamique

Si vous installez uniquement tous types de chauffe-eau thermodynamiques dans l'habitat individuel et sur le territoire français, c'est la qualification RGE QualiPAC CET qui correspond le mieux à votre activité.

- Formation acceptée pour la qualification QualiPAC CET

Formation « Chauffe-eau thermodynamique » (CETI) agréée. L'entreprise justifie de la participation du référent technique à une formation CETI agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Formation « Pompe à chaleur dans l'habitat individuel » (PAC) agréée et de la réussite des évaluations en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM et validation de l'évaluation pratique).

Qualification RGE QualiPAC Chauffage et ECS

Chauffe-eau thermodynamique + Pompe à chaleur

Si vous installez tous types de pompes à chaleur dans l'habitat individuel et sur le territoire français, optez pour la qualification RGE QualiPAC Chauffage et ECS.

- Formation acceptée pour la qualification QualiPAC Chauffage et ECS

Formation « Pompe à chaleur dans l'habitat individuel » (PAC) agréée et la réussite des évaluations en fin de stage (il doit obtenir une note minimale de 24/30 au QCM et valider son évaluation pratique).



La qualification CHAUFFAGE+

Chaudières à condensation et micro-cogénération

La qualification Chauffage + est attribuée à des entreprises d'installation ayant les moyens techniques, humains et financiers pour installer dans le respect des règles de l'art et par ses moyens propres tous types des systèmes de chauffage n'ayant pas comme source d'énergie unique des énergies renouvelables, d'une puissance utile inférieure à 70 kW et sur le territoire français.

- Formation acceptée pour la qualification Chauffage+

Formation « Rénove » (FEEBAT) agréée. L'entreprise justifie de la participation du référent technique à une formation Rénove agréée et de la réussite à l'évaluation en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM).



La qualification VENTILATION+

Ventilation mécanique

Cette mention convient aux installateurs qui souhaitent installer des ventilations mécaniques, en particulier les systèmes de ventilation double flux dans l'habitat individuel et sur le territoire français.

La qualification Ventilation+ est attribuée à des entreprises d'installation ayant les moyens techniques, humains et financiers pour installer dans le respect des règles de l'art et par ses moyens propres tous types des systèmes de ventilation mécanique dans l'habitat individuel et sur le territoire français.

- Formation acceptée pour la qualification Ventilation+

Formation « RénoVe » (FEEBAT) agréée à partir du 1er janvier 2015. L'entreprise justifie de la participation du référent technique à une formation Renove agréée et de la réussite à l'évaluation en fin de stage (note minimale de 24/30 au QCM).



La qualification RECHARGE ELEC +

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Avec la qualification Recharge Elec+, retrouvez le module infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

La qualification « Recharge Elec+ » est attribuée à des entreprises d'installation ayant les moyens techniques, humains et financiers pour installer dans le respect des règles de l'art et par leurs moyens propres les infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire français.

Le champ de la qualification couvre les dispositifs d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA alimentés en courant alternatif.

- Formations acceptées pour la qualification Recharge Elec+

Formation RECHARGE ELEC - agréées par Qualit'EnR (Liste des formations reconnues pour Recharge Elec+ disponible auprès du service formation de la CAPEB)

Chaque professionnel intervenant sur l'installation et/ou la maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques doit avoir une **habilitation électrique** conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.



Présentation de QUALIBAT

Nos labels de qualification et de certification offrent un repère de confiance, et distinguent, au bénéfice de tous les commanditaires de travaux, une sélection d'artisans et d'entreprises dans tous les domaines de compétences à l'exception de l'électricité.

Seul qualificateur généraliste du secteur du bâtiment, nous sommes présents partout sur le territoire métropolitain et à la réunion, avec 170 collaborateurs et 35 agences régionales.

Près de 3000 bénévoles - artisans, architectes, assureurs ou expert - composent les « commissions d'examen » chargées de prendre les décisions et plus de 300 auditeurs sont missionnés sur le terrain pour effectuer des contrôles de réalisation.

QUALIBAT, c'est finalement près de 3500 personnes au service de promotion des travaux de qualité en toute confiance.

Avec Qualibat, la qualification c'est 100% en ligne !

Gérez entièrement votre qualification dans votre «Espace entreprise » dédié.

L'espace entreprise Qualibat, c'est :

- La gestion de votre qualification en quelques clics
- Des informations en temps réel
- Un environnement de paiement entièrement sécurisé
- Une bibliothèque gratuite des normes et DTU de toutes les spécialités



QUALIFICATION RGE ECO ARTISAN

www.eco-artisan.net

Présentation :

ECO Artisan®, créée par la CAPEB et délivrée par Qualibat (n°8611), est **une marque de qualité** délivrée aux entreprises artisanales du bâtiment qui s'engagent dans l'amélioration des performances énergétiques des logements. Elle s'impose comme **la référence des entreprises bénéficiant de la mention RGE**.
#Quels sont les domaines de travaux certifiés ?

La qualification RGE Eco Artisan peut s'appliquer sur les domaines de travaux suivants :

- Chaudière à haute ou très haute performance gaz ou fioul
- Emetteurs électriques hors EnR dont régulateurs de température
- Equipements de ventilation
- Isolation des parois vitrées verticales
- Isolation des parois vitrées en toiture
- Isolation thermique par l'intérieur
- Isolation thermique par l'extérieur
- Isolation thermique des toitures-terrasses par l'extérieur
- Isolation thermique des combles perdus
- Isolation thermique des planchers bas sur local non chauffé

Entreprises concernées :

Tous les corps de métier sont concernés, et toutes les entreprises, mêmes non adhérentes à la CAPEB, peuvent devenir des ECO Artisans.

Formation recommandée :

FEEBat module Rénove (3 jours) – la **validation d'un QCM** (obligatoire) toutes formations réalisées avant le 1^{er} janvier 2015 n'est plus recevable (sauf dans le cadre d'un renouvellement de qualification sans interruption).



QUALIFICATION RGE QUALIBAT

www.qualibat.com

Présentation :

QUALIBAT a pour mission d'apporter des éléments d'appréciation sur les activités, les compétences professionnelles et les capacités des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la construction.

(Qualibat délivre des qualifications "RGE" aux entreprises réalisant des travaux liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. **Nomenclature des qualifications Qualibat** <https://www.qualibat.com/nomenclature/> ou disponible par mail sur simple demande

Entreprises concernées :

Chaque corps de métier est concerné

Formations requises :

- Voie 1 : FEEBAT module Renove (Obligatoire) toutes formations réalisées avant le 1^{er} janvier 2015 n'est plus recevable (sauf dans le cadre d'un renouvellement de qualification sans interruption).
- Voie 2 : Formations EnR ou autres formations destinées aux professionnels des énergies renouvelables

PROCEDURE DOSSIER QUALIFICATION QUALIBAT

Retrouver la procédure de qualification sur notre site : <https://www.capeb-grandecouronne.fr/> Onglet services - Qualification / RGE



Présentation de QUALIFELEC

Qualifelec est l'organisme de référence dans la filière électrique et énergétique et numérique.

Qualifelec s'adresse aux professionnels électriciens et entreprises du génie climatique et énergétique de qualité

La vocation de l'organisme de qualification est d'évaluer les compétences et la capacité d'une entreprise à mener à bien une activité précise dans le secteur du génie électrique, énergétique et numérique, en répondant à des exigences de qualité.

La naissance de Qualifelec, en 1955, fut portée par une volonté de la filière : identifier les acteurs de premier ordre, maîtrisant les gestes techniques propres à ce métier, les règles de l'art et les normes en vigueur. Qualifelec a construit un système de qualification impartial, solide et objectif, reconnu comme une référence dans la qualification des entreprises.

Qualifelec s'inscrit dans l'écosystème de formation, de contrôle et d'évaluation de la filière électrique, énergétique et numérique, en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes du marché. Nous partageons avec elles un objectif : contribuer à la sécurité et la performance des installations, au bénéfice du client final.

Présentation : QUALIFELEC est un organisme de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique. Il examine et valide, les compétences techniques de ces entreprises à travers différentes qualifications.

Guide des qualifications : <https://pros.qualifelec.fr/toutes-nos-qualifications>

Qualifications Courants forts

Votre activité est la réalisation d'installations électriques alimentées sous une tension inférieure à 63 kV. Nous vous proposons deux qualifications réparties par types de locaux, une qualification dédiée aux IRVE et une qualification Maintenance.

Qualifications Courants Faibles

Votre activité concerne la gestion technique et le pilotage des bâtiments, les équipements de sûreté, de sécurité, d'audio-vidéo, la création de réseaux de communications, télécommunications, fibre optique ou l'installation d'antennes. Découvrez nos trois qualifications dédiées aux installateurs - intégrateurs.

Qualifications Équipements Électriques

Professionnels électriciens, votre activité est la réalisation d'équipement électriques destinés au chauffage ou à la ventilation. Qualifelec vous propose deux qualifications, vous permettant d'obtenir le label RGE.

Qualifications Énergies Renouvelables

Production d'électricité, de chauffage ou d'eau chaude à base d'énergies renouvelables : faites reconnaître votre expertise avec nos qualifications. Devenez RGE dans les domaines de travaux reconnus par l'ADEME.

Entreprises concernées

Professionnels électriciens, entreprises du génie climatique et énergétique de qualité

Formations requises pour les qualifications ENR

- Pour les installateurs de solaire photovoltaïque : QualiPV 36 pour la compétence électricité d'une puissance inférieure ou égale à 36 kV, QualiPV 500 pour la compétence électricité d'une puissance inférieure ou égale à 500 kVA, QualiPV BAT pour la compétence liée au bâti.
- Pour les installateurs de pompes à chaleur : QualiPAC Module CET, QualiPAC Module chauffage et ECS

Formations requises pour les qualifications mentions RGE

- **FEEBat module Rénove** (3 jours) – la **validation d'un QCM** (obligatoire) toutes formations réalisées avant le 1^{er} janvier 2015 n'est plus recevable (sauf dans le cadre d'un renouvellement de qualification sans interruption).

Exigences profil du ou des techniciens

L'identification du ou des techniciens tient compte de deux critères : le niveau de formation et le nombre d'années d'expérience dans les métiers visés par l'objet de l'association QUALIFELEC et en lien avec l'activité.

FORMATION EXPERIENCE EXIGEE

- Autodidacte 9 ans
- CAP, BEP, Brevet de Compagnon 7 ans
- BP, BAC PRO, BAC TECHNO, Brevet de Maîtrise 5 ans
- BTS, DUT 3 ans Ingénieur diplômé dans l'activité 1 an

Nota : donné à titre indicatif. Dans le cas où le technicien a obtenu par son expérience un niveau de compétence reconnu et justifié par son entreprise, QUALIFELEC retiendra ce niveau.



Présentation

L'essence de l'appellation PG Professionnel du Gaz est d'aider l'ensemble des professionnels PG de son réseau. Découvrez les différents atouts, son rôle et les bénéfices que peuvent en tirer les professionnels possédant l'appellation PG.

Les atouts de l'appellation « PG Professionnel du Gaz »

- **PG Professionnel du Gaz** est un **apporteur d'affaires** qui peut mettre en relation des clients particuliers avec les PG grâce à sa carte digitale unique
- Dans ce cadre, le PG peut bénéficier du **site PG Professionnel du Gaz** pour paramétrer **son identité** et ainsi être **mieux retrouvé par un prospect client particulier**.
- **PG Professionnel du Gaz** assure la promotion de son appellation auprès du grand public et la reconnaissance des **compétences des PG** et de leur **expertise** par sa présence en tant qu'annonceur sur les grandes chaînes de télévision française.
- En complément, **PG Professionnel du Gaz communique** de façon globale **sur une multitude de canaux supplémentaires** (radio, presse, digital...), permettant la mise en avant à la fois de l'appellation mais également de tous les professionnels de son réseau.
- **PG Professionnel du Gaz** veille à faire preuve de **proximité** avec son **réseau de 15 000 professionnels au moyen des push mail proposés ou des forums mis en place** à la maille régionale.



QUE M'APPORTE PG INSTALLATION (PGI)

- Tarif préférentiel pour l'achat du CC2 PG (35 € environ plutôt que 180 € HT)
- Audits de votre société au minimum 1/an ou tous les 25 CC2 PG > Gain de temps et d'argent
- L'actualité de la filière gaz vous donnant une longueur d'avance pour votre entreprise (aides, réglementation gaz, tarifs de l'énergie, etc...)
- L'assistance téléphonique et réglementaire pour vos questions techniques (réponse écrite)
- Visibilité sur le site PG (www.professionnelsdugaz.com) pour de potentiels clients.
- L'intérêt de la communication médias et digital.

Les étapes pour devenir " PG Professionnel du Gaz Installation "

Pour obtenir cette appellation, l'entreprise doit notamment :

Désigner un Responsable Gaz Installation au sein de l'entreprise.

Ce responsable devra avoir réussi, au préalable, un test de validation des connaissances, organisé par un organisme indépendant.

Compléter un « dossier entreprise », (Fournit par la CAPEB sur simple demande par mail) comportant toutes les informations nécessaires à l'instruction de la demande

Validité de l'appellation

L'appellation PGI est millésimée. Elle doit faire l'objet de demandes d'accès ou de renouvellement annuel auprès des CAPEB départementales.

L'appellation Professionnel du Gaz Installation est délivrée à l'entreprise pour une Année renouvelable.

Le Responsable Gaz Installation de l'entreprise est habilité pendant 3 ans ou 6 ans si aucune anomalie n'est décelée pendant les audits périodiques et aléatoires.

Formation requise pour l'appellation PGI

- Formation PG 2 Jours, il est vivement conseillé de suivre la formation avant chaque passage de test
- Réussir le test sous forme de QCM 2 heures maximum (3^{ème} jour en matinée). Le test est réussi en cas d'obtention d'au moins 24 bonnes réponses sur 30 dans le cadre du test PG Installation ; 34 bonnes réponses sur 40 dans le cadre du test PG Installation & Maintenance.
- Ce test réussi permet l'habilitation du Responsable Gaz (renouvellement ci-dessous) :
 - À l'issue des 6 ans si aucune anomalie caractérisée n'est constatée pendant cette période ;
 - À l'issue de la période initiale de 3 ans si une anomalie caractérisée est constatée pendant cette période ;
 - À l'issue d'une prolongation annuelle si une anomalie caractérisée est constatée pendant cette période.



PROFESSIONNEL DU GAZ

MAINTENANCE

QUE M'APPORTE PG MAINTENANCE (PGM)

- Un moyen simple pour s'ouvrir au métier de la maintenance : accompagnements techniques mis à votre disposition.
- Faites des économies en bénéficiant d'offres commerciales des partenaires experts
- Être informé des évolutions réglementaires
- Remplissez vos attestations d'entretiens directement via votre smartphone/tablette (attestation conforme à la réglementation en vigueur)
- Visibilité sur le site PG (www.professionnelsdugaz.com) pour de potentiels clients.
- L'intérêt de la communication médias et digital.

L'appellation PG Maintenance intègre depuis le 1er juillet 2023

- Un décryptage exclusif de la réglementation et des normes sur la maintenance
- Un accompagnement technique personnalisé lors de la maintenance, directement chez vos clients, par DEKRA
- Une offre de service inclus (formation, SAV)
- Des offres sur les matériels grâce à nos nouveaux partenariats avec Testo, Sentinel, Editherm et Partedis.

Les étapes pour devenir " PG Professionnel du Gaz Maintenance "

L'appellation PGM est millésimée. Elle doit faire l'objet de demandes d'accès ou de renouvellement annuel auprès des CAPEB départementales.

L'appellation Professionnel du Gaz Maintenance est délivrée à l'entreprise pour une Année renouvelable.

L'habilitation est individuelle et nominative. La durée de validité de l'habilitation est de 3 ans à compter de la date d'émission de l'attestation de validation des connaissances. L'habilitation est révoquée à tout moment par le chef d'entreprise (ou le responsable d'unité locale).

Une prolongation annuelle de l'habilitation du RG MAINTENANCE, renouvelable au maximum deux fois, peut être prononcée sous réserve que l'entreprise PG

MAINTENANCE n'ait généré aucune anomalie caractérisée durant les trois années précédant l'échéance du test du RG MAINTENANCE concerné par la prolongation.

Formation requise pour l'appellation PGI

- Formation PG 2 Jours, il est vivement conseillé de suivre la formation avant chaque passage de test
- Réussir le test sous forme de QCM 2 heures maximum (3^{ème} jour en matinée). Le test est réussi en cas d'obtention d'au moins 24 bonnes réponses sur 30 dans le cadre du test PG Installation ; 34 bonnes réponses sur 40 dans le cadre du test PG Installation & Maintenance.
- Ce test réussi permet l'habilitation du Responsable Gaz (Renouvellement voir ci-dessous)
 - À l'issue des 6 ans si aucune anomalie caractérisée n'est constatée pendant cette période ;
 - À l'issue de la période initiale de 3 ans si une anomalie caractérisée est constatée pendant cette période ;
 - À l'issue d'une prolongation annuelle si une anomalie caractérisée est constatée pendant cette période.



Pourquoi lancer cette mention PAC hybride ?

Pour l'association PG Professionnel du Gaz, la mention PAC hybride a plusieurs objectifs :

- Une mise en avant du produit :
- Faire connaître la PAC hybride gaz auprès des Professionnels du Gaz,
- Susciter l'intérêt des PG afin que la PAC hybride gaz fasse partie intégrante de leur gamme de solutions

Un objectif d'adhésion :

- Identifier les « pros » de la PAC hybride gaz et valoriser leur expertise auprès des clients
- Mettre en place et fédérer un réseau d'experts
- Attirer, recruter de nouveaux adhérents

Un intérêt stratégique :

- Accompagner le développement de la PAC hybride gaz et contribuer à la croissance des ventes
- Communiquer sur le savoir-faire de la filière gaz dans un contexte en mutation

Les bénéfices de cette mention

La mention PAC hybride est une opportunité pour les professionnels de se différencier. Elle permet de :

- Appartenir à un réseau reconnu avec une animation dédiée
- Valoriser leur expertise auprès des particuliers
- Bénéficier d'un apport d'affaires supplémentaire

Les modalités pour obtenir la mention PAC hybride

L'obtention de la mention PAC hybride est le fruit d'une démarche volontaire et offerte.

Étape 1 : Inscription à la mention

- Elle se fait sur l'espace sécurisé / adhérents du site <https://lesprofessionnelsdugaz.com/professionnel>
- 3 critères d'accessibilité :

- 1- Être PG
- 2- Être RGE PAC
- 3- Assurer vous-même ou par un co ou sous-traitant la maintenance de la PAC hybride

Il faut valider les 6 engagements suivants :

- 1- Proposer, lorsque cela s'avère pertinent (en fonction des conditions climatiques et de la configuration du logement), un devis avec un équipement PAC hybride gaz aux clients le sollicitant pour l'installation d'une PAC air – eau,
- 2- Maîtriser les aides publiques disponibles pour l'installation des PAC hybrides gaz et informer ses clients,
- 3- Respecter les règles de dimensionnement des PAC hybrides gaz validées par UNICLIMA et l'AFPAC,
- 4- Assurer la maintenance des PAC hybrides gaz soit directement soit via un co-traitant ou un sous-traitant,
- 5- Se former régulièrement sur la PAC hybride gaz, notamment grâce au dispositif mis en place par l'association PG,
- 6- S'assurer d'un haut niveau de satisfaction des clients

1 formalité administrative : le dépôt de l'attestation RGE

Étape 2 : Réalisation d'un test de connaissances enrichi d'un e-learning

- 4 thématiques : généralités, techniques, aides, gaz vert
- Durée moyenne : 20 minutes
- Réussite si taux de réponses $\geq 50\%$
- Après chaque question du test de connaissances, une voix off propose un approfondissement (e-learning).

Étape 3 : Obtention de la mention

- Attestation de réussite
- Mise à disposition du logo spécifique (pour les devis et/ou documents commerciaux)
- Mise à disposition de contenu



La mention « Conduit de fumée »

PG-Professionnel du Gaz a lancé la mention « Conduit de fumée ». Elle permet aux particuliers qui habitent en appartement d'identifier les professionnels spécialistes du remplacement d'anciennes chaudières par des chaudières THPE (Très Haute Performance Energétique), de la fumisterie et du reste à charge optimisé. L'objectif de l'Association PG est de 1000 « mentionnés » d'ici la fin 2024.

Pourquoi lancer cette mention « Conduit de fumée » ?

Romain Ruillard, directeur général de l'Association PG :

« En appartement, la facilité consiste à remplacer à l'identique une chaudière à coupe-tirage raccordée sur un ancien conduit de fumée. Ce réflexe doit évoluer pour s'engager vers la performance énergétique et l'installation de chaudières THPE sur ces anciens conduits de fumée. Même si le prix d'achat annoncé de départ est plus élevé, la collecte des aides tant sur la chaudière THPE (Ma Prime Rénov' et CEE) que sur les solutions d'évacuation des produits de combustion (Coup de Pouce et

aide GRDF) permettent d'en faire une solution plus économique. La mention Conduit de Fumée vous permettra de vous différencier sur ce marché porteur. »

Les bénéfices de cette mention

Pour les particuliers, un gage de professionnalisme

Grâce aux PG mentionnés Conduit de fumée, les particuliers bénéficieront d'un **accompagnement optimal** dans le cadre de leur projet de **remplacement d'appareils raccordés sur des anciens conduits de fumée** (individuel, collectif – Shunt / Alsace / 3CE Tirage Naturel).

Grâce à cette **mention**, les particuliers qui habitent en appartement peuvent identifier aisément les **installateurs PG les mieux à même de les conseiller et de les accompagner** dans leurs démarches en vue de **l'installation d'une chaudière THPE** en remplacement de leur ancienne chaudière et du **traitement de l'ancien conduit de fumée**.

Pour les remplacements de chaudières sur **conduit collectif**, le PG sera **mis en relation avec GRDF** pour une aide dans la préparation et les travaux d'installation de solutions d'évacuation des produits de combustion desservant des chaudières THPE.

Pour les professionnels, l'occasion de se démarquer

La **mention « Conduit de fumée »** offre aux Professionnels du Gaz une opportunité de mettre en avant leurs **compétences** et leur **savoir-faire**. Elle valorise en effet leur expertise auprès des particuliers tout en leur permettant d'être **mieux identifiés** par le plus grand nombre.

Pour obtenir la mention, trois critères sont nécessaires :

- Être reconnu PG
- S'inscrire en ligne sur le site PG, réaliser l'e-learning
- Valider le test de connaissances.

Pour bénéficier de la mention « Conduit de fumée », les professionnels s'engageront à :

Proposer la **bonne solution technique d'évacuation des produits de combustion** au regard de l'existant et de la réglementation

Avoir les **contrats d'assurance nécessaires** pour les travaux en hauteur

Informers le client sur les **aides disponibles**

Permettre la **facilitation administrative** ou aider les clients à se rapprocher d'opérateurs compétents pour **baissers le reste à charge**.



Le Certificat d'identité Professionnel (CIP)

Le Certification d'Identité Professionnelle a été conçu par la CAPEB en 2005 pour permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de démontrer leur savoir-faire sans pour autant devoir constituer un dossier de qualification.

Identification :

Le Certificat d'Identité Professionnel (CIP) est un « curriculum vitae » de l'entreprise qui apporte aux clients (privés ou publics) les informations relatives à la compétence professionnelle de l'entreprise. Il lui permet de se valoriser auprès des donneurs d'ordre, notamment dans le cadre des marchés publics.

Le contenu du CIP

(À compléter dans un dossier – exemple de dossier disponible sur notre site)

- Les informations permettant d'identifier le chef d'entreprise
- Les informations relatives à l'entreprise
- Les assurances couvrant les activités de l'entreprise
- Les références de chantier sur les deux dernières années
- Les principaux équipements et outillages de l'entreprise pour son activité
- Le chiffre d'affaires et les effectifs de l'entreprise
- La formation continue du chef d'entreprise et/ou de ses salariés

S'y ajoutent le cas échéant :

- Un justificatif de la qualité d'Artisan ou de Maître Artisan
- Les diplômes professionnels : chef d'entreprise et salarié(s)
- Les attestations des stages de formation continue : chef d'entreprise et salarié(s)
- Les documents attestant d'un label, d'une qualification, d'une certification...
- Devis ou factures pour les références de chantiers,

Objectifs :

- Se présenter auprès de ses clients
- Répondre directement à des appels d'offres en marchés publics
- Le CIP fait partie des moyens officiellement reconnus de présenter ses aptitudes en marchés publics.
- Le CIP est donc un système simplifié au service des entreprises artisanales.
- Avec ce certificat, l'artisan dispose d'un document, à présenter à ses clients, présentant sa compétence professionnelle.

Conditions de délivrance

- Le CIP est délivré par les CAPEB départementales aux entreprises, adhérentes ou non, qui en font la demande.
- La CAPEB vérifie la véracité des mentions figurant sur le CIP à l'aide des pièces justificatives fournies par l'entreprise.
- Le CIP est valable cinq ans, renouvelable. Il est à actualiser chaque année.
- Des logos à afficher sont mis à disposition des entreprises bénéficiaires du CIP.



- **Retrouvez notre actualité et informations sur notre site :**

<https://www.capeb-grandecouronne.fr/>